



## **PROCEDURE DE SOUTENANCE DE THESE DE DOCTORAT**

### **INSTITUT POYTECHNIQUE DE PARIS**

La soutenance de thèse se déroule de manière dématérialisée, avec toutes les interactions effectuées via ADUM. Il n'est pas nécessaire de se réinscrire pour les soutenances ayant lieu entre le 1er septembre et le 31 décembre.

#### **Formations obligatoires**

- **ECOLE DOCTORALE IP PARIS** : Justification obligatoire d'au moins 100 heures de formation avant la soutenance. La formation « Éthique de la recherche scientifique » est obligatoire.
- **ECOLE DOCTORALE MATHÉMATIQUES HADAMARD** : Justification obligatoire de 120 heures de formation disciplinaire et transversale (soit 24 points), réparties comme suit :
  - 60 heures de formations disciplinaires (12 points)
  - 60 heures de formations transverses (12 points), incluant les 4 formations obligatoires suivantes :
    - Éthique de la recherche et intégrité scientifique
    - Enjeux de la science ouverte
    - Développement durable et soutenable
    - Violences sexistes et sexuelles

#### Thèse confidentielle

Elle doit être signalée avant la soutenance et figurer dans la déclaration de jury. Elle est soumise à l'accord de l'Ecole doctorale. Elle est limitée dans le temps. [Demande thèse confidentielle](#)

Une fois le formulaire de demande de thèse confidentielle signé par le directeur/trice de l'Ecole doctorale, vous pouvez faire signer les formulaires d'accord de confidentialité rapporteur/jury et public. [Accord confidentialité\\_rapporteur-jury](#) et [Engagement confidentialité\\_public](#)

#### Thèse soutenue en dehors des locaux d'IP Paris [Demande soutenance hors locaux](#)

L'autorisation est soumise à la validation de l'Ecole doctorale



## **DELAIS A RESPECTER ET ETAPES DE LA SOUTENANCE**

### **3 mois avant la soutenance**

- Le doctorant et son directeur de thèse définissent le jury de soutenance (voir "Composition du jury et rapporteurs").
- Depuis son espace personnel ADUM, le doctorant renseigne son jury et dépose son manuscrit (1er dépôt), qui pourra être complété ultérieurement si nécessaire.

### **2 mois avant la soutenance**

- Validation du jury et des rapporteurs par les différents acteurs via ADUM :
  - Directeur de thèse
  - Responsables de spécialité
  - Gestionnaire de l'école doctorale
  - Directeur de l'École Doctorale
  - Chef d'établissement IP Paris
- Le directeur de thèse doit déposer le rapport anti-plagiat (Turnitin) dans ADUM.
- Le référent du centre de documentation valide le dépôt de la thèse.
- Après autorisation du chef d'établissement, le gestionnaire de l'école doctorale contacte officiellement les rapporteurs et pré-convoque le jury (sous réserve du dépôt du manuscrit dans ADUM).

### **1 mois avant la soutenance**

- Les rapporteurs déposent leurs rapports sur ADUM.
- Le responsable de spécialité et le directeur de l'école doctorale donnent leur avis sur l'autorisation de soutenir.
- Le chef d'établissement IPP autorise la soutenance.
- Le gestionnaire de l'école doctorale convoque le jury et permet au doctorant d'accéder aux documents de soutenance (procès-verbal, rapport de soutenance).
- Le doctorant annonce la soutenance publique auprès de son laboratoire, son établissement ...

### **Jour de la soutenance**

- Exposé de 45 minutes à une heure
- Questions du jury
- Délibération
- A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment



## COMPOSITION DU JURY ET RAPPORTEURS

### ECOLE DOCTORALE IP PARIS

Le jury est composé de :

- **Deux rapporteurs minimum**, habilités à diriger des recherches (HDR) ou professeurs ou assimilés, **externes** au projet doctoral, à IP Paris et HEC Paris, n'ayant **aucune publication** avec le doctorant et les encadrants depuis **au moins trois ans**.
- **Entre 4 et 8 membres**, comprenant le directeur de thèse, avec au moins **la moitié de professeurs ou assimilés** et **la moitié externe** au projet doctoral, à l'ED, à IP Paris et à HEC Paris.
- Il est d'usage que les rapporteurs fassent partie du jury, mais cela **n'est pas obligatoire**.

Le jury ne doit pas comporter **plus de deux membres** impliqués dans l'encadrement de la thèse, ou **un seul** si le jury ne dépasse pas **cinq membres**.

Un membre du CSI **ne peut pas** être rapporteur.

La parité doit être **prise en compte** dans la constitution du jury, en cohérence avec la représentation de la communauté scientifique concernée.

Le président du jury, désigné par concertation, doit **nécessairement être professeur ou assimilé**. La proposition de jury doit prévoir **au moins une possibilité** pour ce rôle.

Le jury peut inclure des **invités**, qui ne sont **pas membres** du jury.

La composition du jury est **validée** par l'ED après examen par le responsable de domaine, qui peut demander des **modifications**.

Elle figure **à la fois sur le diplôme de doctorat et sur la couverture de la thèse**.



Règlement Intérieur de l'ED IP Paris : [RI ED IP Paris mars 2024.pdf](#)


### ECOLE DOCTORALE MATHÉMATIQUES HADAMARD

- **Deux rapporteurs minimum**, avec la possibilité d'un **troisième en cas de nécessité** (thèse industrielle, pluridisciplinaire, etc.).
- Les rapporteurs doivent être **titulaires d'une HDR ou équivalent** (conformément à l'article 17 de l'Arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale).
- Ils doivent être **extérieurs à l'EDMH et à l'établissement d'inscription** (Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris ou Université Paris Sciences et Lettres), sauf exception pour des raisons disciplinaires ou thématiques.
- En cas de difficulté exceptionnelle à trouver un évaluateur compétent hors des établissements partenaires de l'EDMH, il est préférable d'ajouter **un rapporteur interne** en complément des deux rapporteurs officiels.



Le jury est composé de **4 à 8 membres**, et dans certains cas particuliers (thèses industrielles, cotutelles, interdisciplinaires...), le nombre peut être **limité à 6** avec l'accord du comité de direction de l'EDMH.

- Sauf exception, le jury doit comprendre **au moins un membre de l'établissement** opérateur des inscriptions et soutenances, autre que le directeur de thèse.
- Un membre du CSI **ne peut pas** être rapporteur.
- Il est **fortement recommandé** (mais non obligatoire) qu'au moins un des rapporteurs soit **membre du jury** de soutenance.
- Conformément à **l'article 18 de l'Arrêté du 25 mai 2016**, la moitié du jury doit être **externe à l'EDMH et à l'établissement délivrant le diplôme**.
- Le jury doit refléter une **représentation équilibrée entre femmes et hommes**, en tenant compte des réalités de la discipline (exemple : en 2010, 14 % de femmes MCF ou PR en section 25 et 27 % en section 26).

 Règlement Intérieur de l'EDMH : [RI\\_EDMH\\_2023.pdf](#)

## **POST-SOUTENANCE**

### **1 mois après la soutenance (maximum)**

- Envoi des originaux du procès-verbal et du rapport de soutenance au gestionnaire de scolarité.
- Envoi d'une version numérique par mail au gestionnaire de scolarité.

### **3 mois après la soutenance (maximum)**

- Dépôt final du manuscrit de thèse dans ADUM.
- Validation de l'attestation de dépôt final et de l'autorisation de diffusion par le référent du centre de documentation.
- Envoi par mail de la demande de fabrication du diplôme au gestionnaire de scolarité. **Etape obligatoire pour l'édition du diplôme.**
- Le gestionnaire de scolarité délivre le certificat de réussite et programme l'édition du diplôme (délai maximum de 3 mois).



## RESPONSABLES DE DOMAINES DE L'ED IP PARIS

- **Physique**

[edipparis-physics@ip-paris.fr](mailto:edipparis-physics@ip-paris.fr)

- Davide Boschetto (ENSTA Paris – Ecole polytechnique) [davide.boschetto@ensta-paris.fr](mailto:davide.boschetto@ensta-paris.fr)
- Matthew Nguyen (École polytechnique) [mnguyen@llr.in2p3.fr](mailto:mnguyen@llr.in2p3.fr)
- Marie-Claire Schanne-Klein (École polytechnique - ENSTA) [marie-claire.schanne-klein@polytechnique.edu](mailto:marie-claire.schanne-klein@polytechnique.edu)

- **Biologie**

- Nicolas David (École polytechnique) [nicolas.david@polytechnique.edu](mailto:nicolas.david@polytechnique.edu)

- **Chimie**

- Cédric Tard (École polytechnique) [cedric.tard@polytechnique.edu](mailto:cedric.tard@polytechnique.edu)

- **Ingénierie Mécanique et Energétique**

[edipparis-engineeringmech@ip-paris.fr](mailto:edipparis-engineeringmech@ip-paris.fr)

- Habibou Maitournam (ENSTA Paris) [habibou.maitournam@ensta-paris.fr](mailto:habibou.maitournam@ensta-paris.fr)
- Sébastien Michelin (École polytechnique) [sebastien.michelin@ladhyx.polytechnique.fr](mailto:sebastien.michelin@ladhyx.polytechnique.fr)
- Jan Polcher (École polytechnique) [jan.polcher@lmd.ipsl.fr](mailto:jan.polcher@lmd.ipsl.fr)

- **Informatique, Données et Intelligence Artificielle**

[edipparis-csdataai@ip-paris.fr](mailto:edipparis-csdataai@ip-paris.fr)

- Thomas Bonald (Télécom Paris) [thomas.bonald@telecom-paris.fr](mailto:thomas.bonald@telecom-paris.fr)
- Amel Bouzeghoub (Télécom SudParis, ENSTA) [amel.bouzeghoub@it-sudparis.eu](mailto:amel.bouzeghoub@it-sudparis.eu)
- Benjamin Doerr (École polytechnique, INRIA) [doerr@lix.polytechnique.fr](mailto:doerr@lix.polytechnique.fr)

- **Information, Communications, Electronique**

[edipparis-infommelectronics@ip-paris.fr](mailto:edipparis-infommelectronics@ip-paris.fr)

- Lirida Naviner (Télécom Paris) : [lirida.naviner@telecom-paris.fr](mailto:lirida.naviner@telecom-paris.fr)
- Frédéric Lehmann (Télécom SudParis) [frederic.lehmann@telecom-sudparis.eu](mailto:frederic.lehmann@telecom-sudparis.eu)

- **Economie**

- Julien Combe (ENSAE Paris, ENSTA, Telecom Paris) [julien.combe@polytechnique.edu](mailto:julien.combe@polytechnique.edu)
- Johan Hombert (HEC Paris) [hombert@hec.fr](mailto:hombert@hec.fr)

- **Sciences sociales et Management**

- Nicolas Mottis (École polytechnique, TP) [nicolas.mottis@polytechnique.edu](mailto:nicolas.mottis@polytechnique.edu)
- Johan Hombert (HEC Paris) [hombert@hec.fr](mailto:hombert@hec.fr)

- **Sciences humaines, Art, Lettres et Langues**

- Frédéric Brechenmacher (École polytechnique, TP) : [frederic.brechenmacher@polytechnique.edu](mailto:frederic.brechenmacher@polytechnique.edu)



## RESERVATION DE LA SALLE DE SOUTENANCE

### Site de l'École polytechnique

- Privilégier les matinées du mardi et les après-midis du jeudi.
- Réservation via : [Moyens Polytechnique](#)
- Durée par défaut : 3 heures.

### Site de Télécom SudParis

- Pour une salle à Évry : envoyer un mail à [point-accueil@imtbs-tsp.eu](mailto:point-accueil@imtbs-tsp.eu)
- Pour une salle à Palaiseau : contacter la Chargée de Gestion du département d'accueil.

### Site de Télécom Paris

- Réservation d'amphithéâtre : [florence.besnard@ip-paris.fr](mailto:florence.besnard@ip-paris.fr)
- Demandes de salle de pot de thèse et liens Zoom : [julia.lopez@ip-paris.fr](mailto:julia.lopez@ip-paris.fr)

### Site de l'ENSTA

- Réservation via l'intranet.

Contact Graduate School Pôle doctorat et HDR :

[GS-soutenances@ip-paris.fr](mailto:GS-soutenances@ip-paris.fr)

Site web : <https://www.ip-paris.fr/education/doctorat>